LE MAG EN LIEN AVEC LES HABITANTS DE LA VILLE

COMMENTRY

NUMÉRO 4 - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015 // WWW.COMMENTRY.FR

A LA UNE p.5
Retour sur les réunions de quartier

VIE PRATIQUE p.9
Convention gourmande avec le lycée

EN DIRECT... p.16-17
Retour sur le conseil municipal

SORTIR p.20-21
Les dates à ne pas rater !

p.10

L'ACCUEIL EN HÉRITAGE

vlada93 / Shutterstock.com

ÉDITO

Chères Commentryennes, chers Commentryens,

Des deux derniers mois écoulés, je retiens deux événements importants pour notre ville.

Tout d'abord, l'inauguration de l'unité de production de smartamine à Adisséo. Ce nouvel atelier de près de 30 millions d'euros vient consolider la plateforme industrielle de Commentry. Avec la centrale de cogénération biomasse, ils représentent plus de 100 millions d'euros d'investissement économique. Ce sont les plus importants de toute la région Auvergne et ce n'est pas à Clermont-Ferrand ou dans une autre grande ville qu'ils ont été réalisés, mais bien chez nous à Commentry !

Ensuite, les huit rendez-vous « au cœur des quartiers ». Merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation. Ils ont été riches. Un vrai moment d'échanges et de discussions. Vous nous avez fait part de vos préoccupations quotidiennes. Nous leur apporterons des réponses. Nous nous sommes efforcés d'expliquer nos décisions. Vous y avez été sensibles. Bref, nous avons partagé de vrais moments de démocratie de proximité, tout simplement.

D'ici la fin de l'année, deux autres temps forts vont dessiner l'avenir de nos territoires.

Le 16 novembre, les élus de notre com'com' devront donner leur avis sur la carte élaborée par le Préfet. Elle propose de fusionner avec la communauté de communes de la Région de Montmarault. Anticipé depuis plusieurs mois, ce regroupement apparaît logique. Nos communautés sont jumelles, ont sur leur territoire les deux échangeurs autoroutiers de Montmarault et de Bizeneuille, partagent une histoire économique liée au bassin minier et envisagent leur avenir en complémentarité avec la communauté d'agglomération montluçonnaise.

Les 6 et 13 décembre, vous êtes appelés à aller voter pour choisir vos nouveaux conseillers régionaux. Les Régions ont été regroupées. L'Auvergne rejoint Rhône-Alpes. Dans ce grand territoire, qui constitue la 2e région de France, les décisions qui seront prises par les futurs élus concernent des domaines stratégiques : développement économique, transports, formation... Je sais bien que nous ne sommes pas habitués à accomplir notre devoir civique à cette période proche des fêtes. Mais comme Maire, mon rôle est de vous rappeler l'importance d'aller voter. Alors, je vous fais confiance, vous trouverez bien quelques minutes au milieu des préparatifs pour vous rendre dans l'isoloir...

Cet acte démocratique accompli, je vous souhaite vraiment de vivre les meilleures fêtes de fin d'années possibles.

COMMENTRY allier

www.commentry.fr

Claude Riboulet,
Maire de Commentry,
Président de la communauté de communes
Commentry / Néris-les-Bains,
Conseiller départemental, Rapporteur général du budget.

MÉMO

Les 5 choses à savoir

1 **Foncez au marché d'automne le 8 novembre**

Plus de 40 commerçants et artisans vous attendent à l'Agora de 10 heures à 19 heures pour fêter l'automne avec de bonnes affaires et des découvertes ! Les enfants profiteront d'un atelier culinaire tandis que leurs parents pourront tenter leur chance à la tombola gratuite. Restauration sur place. Entrée libre.

2 **Déposer son bulletin dans l'urne en décembre**

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Il s'agit du premier scrutin à 13 régions métropolitaines au lieu des 22 et du dernier appel aux urnes avant les présidentielles au printemps 2017. À cette occasion, les Français inscrits sur les listes électorales dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont appelés à désigner leurs conseillers régionaux, élus pour six ans. La Région est compétente dans de nombreux domaines : développement économique, trains régionaux, lycées, formation professionnelle...

3 **Se jeter à l'eau avant la trève des confiseurs**

Pendant les vacances de Noël, La Piscine sera ouverte lundi, mercredi, jeudi et samedi : de 11 h 00 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 ; mardi et vendredi : de 11 h 00 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 20 h 00 et dimanche : de 9 h 00 à 13 h 00. Elle sera fermée du 24 décembre au 3 janvier 2016 inclus.

4 **Se faire recenser en début d'année prochaine**

Le recensement de la population est une compétence partagée entre l'État et les communes. Ces dernières ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. Elles se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2016. Nous y reviendrons plus longuement dans le prochain magazine.

5 **Bénéficier des aides-séniors du CCAS**

Les personnes âgées de 60 ans et plus, percevant des ressources mensuelles inférieures ou égales à 880 € pour une personne seule et 1 366 € pour un couple, peuvent bénéficier d'une aide du CCAS à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour cela, merci de vous présenter au CCAS 4, rue Lavoisier, avant le 1er décembre munis de votre livret de famille, des justificatifs des revenus 2015, de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2015 sur les revenus 2014, des taxes foncières sur les propriétés bâties 2015, d'un RIB et du tableau récapitulatif des placements signé par votre banque (téléchargeable sur www.commentry.fr).

0,20 €

C'est ce que coûte à chaque habitant la consommation électrique des illuminations de Noël (période du 08/12/15 au 10/01/16).

SOMMAIRE

EDITO p.2

MEMO p.3

A LA UNE p.4-5

VIE PRATIQUE p.6-9

DOSSIER p.10-13

EN DIRECT... DES QUARTIERS p.14-15

EN DIRECT... DU CONSEIL MUNICIPAL p.16-17

EN DIRECT... DE LA COM'COM' p.18

EXPRESSIONS p.19

AGENDA p.20-21

D'ICI ET D'AILLEURS p.22

D'HIER A AUJOURD'HUI p.23

➡ *Véronique Radomski, conseillère municipale déléguée au commerce, à l'artisanat, aux marchés et salons.l'artisanat, au commerce*

PAROLES D'ÉLUS…

L'organisation des festivités de fin d'années mobilise de nombreux services de la Ville. Les agents du centre technique municipal, les services jeunesse, animations et loisirs, l'école de musique, l'espace culturel la Pléiade, la police municipale, tous se réunissent depuis des mois pour que ce programme festif soit une réussite. Nous avons pu aussi compter sur l'appui de partenaires, aux premiers rangs desquels l'union des commerçants de la com'com', l'USPC Athlétisme ou encore le comité de jumelage. Il s'agit donc d'une véritable action transversale et fédératrice, à laquelle la municipalité tient, malgré les coûts qu'elle engendre, car elle l'estime nécessaire pour que chaque commentryen , petits et grands, profite et accède aux animations de Noël en cœur de ville.

Pour aller plus loin

Un atelier sur l'art postal est organisé le 5 décembre, de 14 h 00 à 18 h 00, pour les enfants et le 9 décembre, de 14 h 00 à 18 h 00, pour les adultes à l'espace culturel La Pléiade. Gratuit sur inscription.

ANIMATION

Noël à Commentry

A l'occasion des fêtes de fin d'années, parée de ses plus belles illuminations, la ville a confié à une équipe de lutins l'organisation d'un programme d'animations gourmandes, culturelles, sportives et ludiques, pour le bonheur des petits mais aussi des grands !

Une exposition du 5 décembre au 2 janvier

L'espace culturel La Pléiade accueille l'exposition de Pierre-Stéphane Proust « Cher Père Noël… ». Composée uniquement de documents originaux, lettres illustrées, cartes postales anciennes, courriers d'enfants, gravures, journaux… elle nous invite à renouer avec le plaisir d'écrire et recevoir des correspondances de Noël et du Nouvel An.
Horaires : mardi et jeudi, de 14 h 00 à 18 h 00 / mercredi, vendredi et samedi, de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00. Entrée libre.

Pour plus d'informations :
www.commentry.fr

Le marché de Noël du 21 au 24 décembre

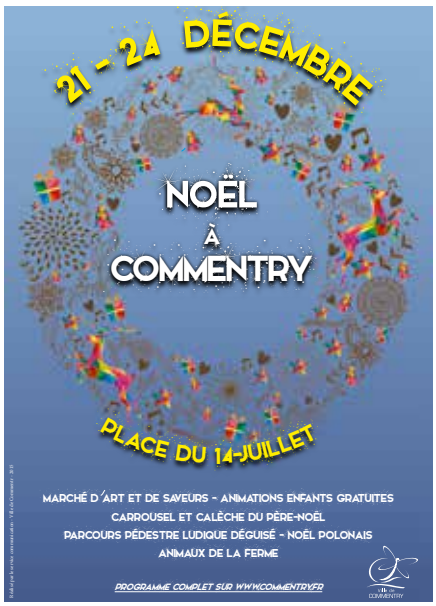

C'est en plein centre-ville, place du 14-juillet, que le marché de Noël s'installe du lundi 21 décembre après-midi au jeudi 24 décembre. Des chalets en bois accueillent les commerçants et un chalet gourmand propose vin chaud et marrons. Le Père Noël gâtera les enfants en les embarquant pour un tour en calèche ou en prenant la pose à leurs côtés, le temps d'une photo souvenir. Pour ceux qui préfèrent un tour de manège, un carrousel les attendra sur la place, non loin d'une mini-ferme d'animaux, qui fera le bonheur des enfants. Investi par le comité de jumelage, l'accueil de l'Hôtel de Ville vivra au rythme d'un Noël polonais. Côté cadeaux, l'union des commerçants de la ' propose sa traditionnelle tombola tout au long du mois de décembre et aussi une animation spécialement dédiée aux enfants, mais chuuut… c'est une surprise ! Avec sa « ronde des Pères Noël », l'USPC Athlétisme organise un parcours pédestre allure libre de 5 km, ludique et déguisée sur le thème de Noël. Ajoutez à cela une séance de cinéma « Le Petite Prince », une autre de lecture de contes et un goûter, et vous aurez compris que la municipalité a mis ses petits souliers dans les grands, pour vous offrir un Noël magique à Commentry !

Programme complet et détaillé : www.commentry.fr

VIE PUBLIQUE

Retour sur les réunions de quartier

Depuis le 12 septembre, le Maire et les élu(e)s du Conseil municipal sont à votre écoute, dans vos quartiers, pour échanger et discuter à bâtons rompus des sujets qui vous préoccupent. Ainsi, huit rendez-vous ont eu lieu chaque samedi, de 10h à 12h, aux Pégauds (le 12/09), place du marché couvert (le 19/09), place verte, cité L. Lévy (le 26/09), à la prairie de l'Agora, bd De Gaulle (le 03/10), espace vert, rue de la Brande (le 10/10), place du champ de foire (le 17/10), au parking du Vieux-Bourg (le 24/10) et à la Torche (le 31/10).

Des discussions « à bâtons rompus » !

Chacune de ces rencontres a réuni de 20 à 40 personnes. Des thèmes ont été récurrents et partagés par l'ensemble des habitants. D'autres problématiques, plus spécifiques à chaque quartier, ont été soulevées. A chaque fois, un compte rendu a consigné la nature des échanges afin qu'une suite soit donnée et que des réponses soient apportées, allant dans la mesure du possible, jusqu'à la résolution des problèmes.

Eclairage public, désherbage des chaussées, accueil des demandeurs d'asile, remplacement des médecins, problèmes de stationnement... sont les sujets « fil rouge » abordés sur quasiment toutes les réunions publiques. Les conseillers municipaux présents, le Maire en tête, ont veillé à fournir aux habitants des explications.

➡ *Espace vert, rue de la Brande le 10/10*

Construire une ville pour tous, c'est aussi construire une ville avec tous.

Mais à l'image de l'appel à la mobilisation de la part de l'Assemblée des Maires de France (AMF) face à la baisse des dotations de l'état, et dont le tract a été distribué sur place, le Maire a souhaité insisté, à chacune de ces réunions publiques, sur l'importance de l'implication des habitants dans la vie de la commune. Construire une ville pour tous, c'est d'abord construire une ville avec tous. Des réflexions sont engagées pour veiller à entretenir l'esprit civique, à fédérer les habitants, à instaurer un sentiment d'appartenance, à développer la responsabilité individuelle au bénéfice du profit collectif. ◆

➡ *Place du marché couvert le 19/09*

➡ *Place verte, cité Léon Levy le 26/09*

ACCUEIL FAMILIAL

Un choix de vie

L'accueil familial social adulte fait partie intégrante du panel d'offres d'accompagnement en direction des personnes âgées et/ou handicapées. Il donne l'avantage d'une prise en charge individualisée et familiale, un peu « comme à la maison ». Il s'adresse à des personnes dont l'état de santé physique et psychique est compatible avec une vie de famille, mais qui ne peuvent plus vivre de manière autonome.

De par la multiplicité des lieux d'accueil et des profils des professionnels, l'accueil familial offre beaucoup de souplesse : accueils permanents ou temporaires, à temps partiel ou temps complet. Il est par exemple adapté à des personnes qui souhaitent passer l'hiver au sein d'un foyer pour rompre l'isolement, ou à des patients en convalescence, suite à une chute, une opération, le temps de retrouver la mobilité et l'autonomie nécessaires au retour dans leur logement. D'autres feront ce choix plus durablement. Il peut aussi offrir un temps de répit aux aidants familiaux, en leur permettant de confier leur parent âgé ou handicapé à des personnes qualifiées, le temps de vacances, de week-ends, simplement pour souffler un peu. Les professionnels, agréés par le Conseil départemental de l'Allier, bénéficient de formations et d'un accompagnement professionnel par des équipes dédiées. ◆

Pour plus d'informations concernant une demande d'accueil, ou si vous êtes intéressés pour obtenir l'agrément d'accueillant familial, contactez : *Madame Goustille, coordinatrice du Service d'accueil familial (SAF 03) au 04 70 43 08 38 ou l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de notre secteur au 04 70 34 15 00.*

LE CHIFFRE A RETENIR

29

C'est le nombre de bébés commentryens, nés depuis le 31 décembre 2014, qui ont reçu en cadeau un protège carnet de santé, confectionné en tissu et brodé d'une libellule et de leur prénom. Bienvenue à Rafaël, Enoa, Eliakim, Téo, Julia, Léo, Nathan, Maëva, Lucie, Ilyés, Enora, Clarence, Lucas, Élisa, Juliette, Inaya, Jawen, Mathias, Soan, Esmey, Noëline, Elio, Aïden, Gochen, Mathis, Albane, Giulia, Maxence et Thiago !

Marie-Christine Baurès, Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale et adjointe chargée des solidarités, des familles, de l'emploi et de la santé, remet en mains propres aux parents ce cadeau de naissance, fruit de la collaboration entre le CCAS et l'atelier d'insertion Pénélope (récupération et valorisation de textiles).

MUSIQUE

Des rendez-vous **à ne pas manquer**

Les acteurs de la saison culturelle de la ville partagent une même passion pour la musique. Ainsi, ce mois de novembre sera rythmé par deux rendez-vous majeurs avec le répertoire classique et actuel et la découverte d'un CD.

Vendredi 6 novembre : L'orchestre d'Auvergne à l'Agora

L'OMPAC accueille l'orchestre d'Auvergne, dont l'excellence dépasse les frontières régionales. 24 musiciens composent cet ensemble reconnu pour la qualité de son travail. Sous la direction de Léo McFall, le concert proposé à l'Agora met à l'honneur le violoncelliste solo Jean-Marie Trotereau. Cet ancien élève du conservatoire de Toulouse a brillé auprès de ses pairs en obtenant à l'unanimité les Premiers prix de violoncelle et de musique de chambre au Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Salle de l'Agora - 20 h 30 - Tarif : 20 €/16 €
Réservation : Agora au 04 70 64 49 09 - salleagora@orange.fr et points de vente habituels

Samedi 28 novembre : Sainte-Cécile en l'église du Sacré-Cœur

Événement musical prestigieux et attendu de fin d'année, le concert de Sainte-Cécile est à Commentry ce que la baguette est au chef d'orchestre : incontournable ! Et le chef d'orchestre de l'Harmonie commentryenne, Renaud Lacas, vous propose un programme à la hauteur de l'événement avec entre autres un hommage au célèbre compositeur américain James Horner (Titanic, Braveheart, Avatar...). La première partie sera confiée à l'organiste Alexis Droy, pour un autre hommage, dédié aux orgues Merklin à l'occasion de leurs 140 ans.

Eglise du Sacré-Coeur - 20 h 30 - Entrée libre

140 ans, ça s'écoute et ça se fête !

L'orgue de l'église du Sacré-Coeur de Commentry a été fabriqué en 1875 par le célèbre facteur d'orgue Merklin. Il fête donc cette année ses 140 ans. Pour l'occasion, Claude Riboulet, Maire de Commentry et l'Harmonie commentryenne ont souhaité la création d'une composition musicale exceptionnelle. Alexis Droy, organiste titulaire de la cathédrale de Moulins, a accepté de relever ce défi. C'est ainsi que « ***Suite sur le nom de Merklin*** », pièce en trois mouvements, a été créée le 17 mai dernier, à Commentry. . Deux organistes de renom, Olivier Vernet et Cédric Meckler, se sont joint à lui pour l'enregistrement d'un CD exceptionnel. Outre cette création originale, on retrouve plusieurs pièces savamment choisies afin de permettre à tous les registres de l'orgue de s'exprimer. 500 CD, enregistrés dans des conditions optimums, sont disponibles à la vente au tarif de 15 € (+ 3 € de frais d'expédition).

Pour plus d'informations : École de musique - 04 70 64 55 96 - musique-commentry@wanadoo.fr - www.commentry.fr

Bon à savoir
Dans le cadre de la grande expo 2016 sur les Harmonies, nous recherchons des objets, photos, partitions, articles de presse, programmes... en lien avec le passé musical de la ville.
Contactez Laurence Debowski au 04 70 64 40 60.

Bon à savoir
Pour les musiciens en herbe, il reste des places en classes Eveil moyenne et grande section et en classe de clarinette.

VIE PRATIQUE

Ils s'installent à **Commentry !**

On refait le plein en centre-ville

La station essence « Elan » de centre-ville était bien connue des commentryens ! Des années que M. et Mme Paradinas tenaient cette activité sans compter leurs heures... aussi, en juillet dernier, ils annonçaient vouloir cesser leur activité pour profiter d'une retraite bien méritée. Avec leur accord, la municipalité s'est pleinement investie afin de trouver un repreneur pour ce commerce de proximité qui rend bien des services aux administrés. Des réunions ont eu lieu et un repreneur, M. Limoges a confirmé son engagement. La station essence a ré-ouvert le 26 octobre, toujours sous la bannière « Elan ». La municipalité se félicite du maintien de cette activité. Elle continuera à accompagner tous ceux qui concourent à créer ou à reprendre des activités de proximité sur le territoire communal, pour le bien-vivre et le mieux-être des commentryens. ◆

➡ *La Brocantic*

➡ *Rôtisserie Chapelier*

La Brocantic

C'est en septembre que Marie-Christine Moreau a ouvert les portes de sa boutique « La Brocantic » au 28 rue Christophe Thivrier. Meubles, vaisselle, poêles, livres, décoration, électro-ménager, males, tapis, fers, vêtements.... Chinez avec plaisir en découvrant ou en re-découvrant beaucoup de choses anciennes, rares et même précieuses. Vous pouvez aussi retrouver du dépôt-vente. Une adresse pleine de malice !

Contact : **La brocantic** - Du jeudi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 et le dimanche de 14h30 à 18h30 **- 06 67 32 19 52** - www.labrocantic.eu labrocanticenligne@labrocantic.eu

Rôtisserie Chapelier

Depuis le mois d'août, Christophe Chapelier s'est lancé en rôtisserie, de marchés en marchés, pour proposer des volailles fermières régionales de qualités, issues d'Escurolles. Cuisses de dinde, canards, canettes, pintades... Mais il ne fait pas que les rôtir, il les agrémente de pommes de terre et de sauces dont il garde le secret ! Christophe livre ses préparations aussi à domicile en début d'après-midi après le marché sur Commentry et ses alentours. Pensez à passer vos commandes avant 11h au plus tard. Retrouvez-le aussi les mercredis sur Montluçon, les jeudis à Lapalisse, les vendredis à Commentry, les samedis à St-Eloy-les-Mines et les dimanches à Vichy. C'est avec sourire et détente qu'il saura vous conseiller.

Contact : **Rôtisserie Chapelier** - 33 rue Jean Moulin 03600 Commentry **- 06 22 10 36 22 -** Facebook : https://www.facebook.com/rotisseriechapelier

PARTENARIAT

Une convention gourmande avec le lycée

Le cabinet du Maire est en charge du protocole, c'est-à-dire de l'organisation des manifestations officielles, soit les réceptions et les vins d'honneur servis à l'occasion d'événements publics locaux tels que les cérémonies commémoratives, les inaugurations, etc. Pour remplir cette mission, le cabinet du Maire fait appel à des prestataires de services privés, le plus souvent locaux. De son côté le lycée Geneviève Vincent de Commentry dispose d'une section d'enseignement professionnel, préparant au certificat d'aptitude professionnel (CAP) Agent polyvalent de restauration.

Le cabinet du Maire a donc pris l'initiative de contacter et rencontrer en juin dernier l'équipe de direction du lycée, afin d'envisager un partenariat. Tout en traduisant la volonté de la municipalité de faire valoir les intérêts réciproques de la ville et du lycée, il s'inscrivait dans le souci pédagogique d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de leur métier.

Une délibération du Conseil municipal le 1er juillet dernier est venue entériner cette collaboration. Il s'agit donc à l'avenir de faire appel ponctuellement aux élèves du lycée pour des missions de préparation alimentaire et de service, à l'occasion de manifestations officielles de la Mairie. La première a eu lieu mardi 6 octobre et a été couronnée de succès. De bon augure pour la suite ! ◆

➡ *Les agents techniques du service des Sports*

1 JOURNEE AVEC Les agents techniques du service des Sports

6H30 *// PRISE DE POSTE DANS LES 2 GYMNASES*

➜ *Les techniciens font tout d'abord le tour des installations afin de signaler toute anomalie ou dégradation puis s'attachent à nettoyer les vestiaires avant l'arrivée des premiers enfants à 8 heures.*

9H-11H30 *// SUIVI DES AUTRES INSTALLATIONS*

➜ *Suite à l'occupation de la veille qui peut différer selon les créneaux associatifs, plusieurs autres structures doivent être nettoyées pour les activités de fin d'après-midi (stade synthétique, stade municipal, stade Raymond Charbonnier, club-house de tennis, salle d'arts martiaux).*

13H30-15H *// PRÉPARATION DES TERRAINS*

➜ *Les agents assurent le suivi des extérieurs et la préparation des terrains de grands jeux pour assurer les compétitions du week-end et parfois en semaine avec le personnel des espaces verts (traçage, installation et des filets, balayage mécanique du revêtement synthétique).*

15H-17H *// GRAND MÉNAGE ET ÉCHANGES*

➜ *Les quelques 1 600 m² de sols sportifs sont passés à l'auto-laveuse et les vestiaires sont préparés avant l'arrivée des associations. C'est également un moment privilégié pour rencontrer les différents bénévoles et échanger sur la vie du club ou leurs besoins.*

MEMO *// QUELQUES CHIFFRES CLÉS...*

Nombre d'heures d'utilisation des installations sportives en 2014 : 9 155.
Nombre d'associations utilisatrices : 24.
Surfaces à traiter parfois quotidiennement : 1 600 m² de sol sportifs et 585 m² de vestiaires pour les gymnases ; 225 m² de tatamis et 350 m² de vestiaires pour la salle d'arts martiaux ; 225 m² de terrain municipal, 360 m² pour le synthétique, 60 m² pour le terrain R. Charbonnier ; 252 m² pour le club-house.

Veneridis Vasilis / Shutterstock.com

SOLIDARITÉ

L'accueil **en héritage**

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 est formelle : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ». Ce principe a été confirmé par la convention de Genève en 1951 relative au statut des réfugiés, ratifiée par la France et 139 autres pays. En 2014 en France, un peu moins de 15 000 demandeurs d'asile avaient obtenu le statut de réfugié, soit 22 % des dossiers contre 45 % en moyenne en Europe. Dans l'Allier, l'État renforce son dispositif d'accueil. Celui-ci propose actuellement 280 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) réparties sur plusieurs communes (Cusset, Montmarault, Moulins, Varennes-sur-Allier, Yzeure) et devrait disposer de 90 places supplémentaires, gérées et encadrées par des associations agrées. C'est dans ce contexte que l'association Viltaïs a saisi la commune de Commentry pour une capacité d'accueil de 30 places CADA. Ce dispositif a été voté à l'unanimité en séance du Conseil municipal du 30 septembre. C'est un sujet d'actualité, sensible et complexe, auquel la municipalité a souhaité consacrer un dossier spécial.

DECRYPTAGE

Comprendre **les CADA**

Le demandeur d'asile doit constituer une demande d'asile auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), lequel, après étude et entretien avec la personne, octroiera ou non une protection (par exemple le statut de réfugié). En cas de rejet, le demandeur d'asile peut contester cette décision auprès de la Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA). A l'issue, si la personne est déboutée, elle se verra notifier une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF).

Environ 1 demandeur d'asile sur 4 est hébergé en CADA.

Les CADA sont des établissements sociaux et soumis à la règlementation du code de l'action sociale et des familles (article L.312-1, al. 13). Ils ont pour mission l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants et l'organisation d'activités socioculturelles au profit des résidents, jusqu'à la gestion de la sortie du centre. Ces places sont financées par l'État.

Un demandeur d'asile seul en CADA perçoit en moyenne 6,73 € par jour. Un demandeur d'asile non-hébergé en CADA reçoit en moyenne 11,45 € par jour.

Les demandeurs d'asile ayant obtenu une protection internationale bénéficieront d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration signé avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Ils pourront rester jusqu'à 3 mois, renouvelables une fois, en CADA, afin d'être accompagnés dans une recherche de logement et de formation ou d'emploi. ◆

DEMANDEURS D'ASILE ≠ RÉFUGIES

Un demandeur d'asile *est une personne estimant être menacée dans son pays en raison de persécutions politiques, religieuses, ethniques, d'appartenance à un groupe social ou de menace grave (cas du conflit armé en Syrie depuis 2011). Il dépose une demande d'asile auprès des autorités afin d'obtenir une protection internationale. L'immense majorité se trouve dans les pays du Sud (environ 80 %). Espérant pouvoir rentrer chez lui, il se réfugie en priorité dans un pays voisin. Seule une minorité demande l'asile dans l'Union européenne (20 %). En France, entre 50 000 et 60 000 personnes demandent l'asile chaque année. La procédure dure en moyenne 18 mois. Son objectif est de déterminer si une personne doit bénéficier d'une protection internationale. Durant cette période et selon le droit européen, les autorités doivent permettre aux demandeurs d'asile de vivre dignement en répondant à leurs besoins primaires : se nourrir, s'habiller, avoir un toit, et leurs besoins particuliers au niveau juridique, administratif, social et psychologique, liés aux traumatismes subis.*

Un réfugié est une personne à qui, au terme de sa procédure de demande d'asile, le statut de réfugié est reconnu *par les autorités compétentes en raison de ses craintes de persécution en cas de retour dans son pays d'origine. En France, environ 11 000 personnes par an sont reconnues bénéficiaires de l'une des protections internationales et placées sous la protection de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). Les réfugiés constituent une population particulièrement vulnérable parmi les migrants primo arrivants.*

3 QUESTIONS À **Claude Riboulet**

Maire de Commentry.

1. Pour ce projet de création de places CADA, seul votre avis était nécessaire. Pourquoi alors, avoir demandé celui du Conseil municipal ?

C'est un sujet évidemment sensible, pour lequel je souhaitais que mon accord soit confirmé par le Conseil municipal. Je voulais aussi que les élus puissent poser toutes les questions pour expliquer et défendre, en conscience et en connaissance, le dispositif auprès des Commentryens.

2. Lorsque l'on parle de 30 places CADA, cela signifie-t-il 30 logements ?

Absolument pas ! Il s'agit d'accueillir 30 personnes au maximum, ce qui représente 6 à 7 logements. Viltaïs travaillera directement avec l'OPAC afin d'occuper des logements HLM. Ces logements ne seront pas concentrés au même endroit.

3. On parle de 30 places aujourd'hui mais ce chiffre ne pourrait-il pas évoluer à la hausse ?

Non puisque ce chiffre de 30 personnes est lié à un agrément de l'Etat. Ces trente personnes seront encadrées par deux travailleurs sociaux de Viltaïs, en charge aussi de faire le lien avec les habitants.

VRAI / FAUX

7 idées reçues sur les migrants

1) Les migrants viennent en France pour toucher les prestations sociales.

Ils arrivent en France parce qu'ils fuient la persécution dont ils sont victimes en Syrie, en Irak ou encore en Erythrée. Ils ne pourront avoir accès à une couverture santé à la CMU qu'à partir du moment où ils sont depuis plus de trois mois sur le sol français. Il s'agit donc uniquement de prestations spécifiques et minimales. Seuls ceux qui obtiendront le statut de réfugiés auront droit au RSA.

2) Les migrants seront prioritaires sur les demandes de logements sociaux.

Pour les personnes qui obtiennent le statut de réfugié, la demande de logement social est examinée comme pour toute personne de droit commun, et vers des zones d'habitations où des logements sont vacants.

3) Les migrants « volent » le travail des chômeurs.

Les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler, sauf cas exceptionnel dont la demande doit être soumise à la préfecture. Très peu de demandes aboutissent. Ceux qui ont obtenu le statut de réfugié et qui ont accès au marché de l'emploi, se dirigent vers des emplois non pourvus, dans des secteurs qui peinent à recruter, comme le service à la personne, le BTP, la restauration.

4) Les migrants coûtent cher aux collectivités.

Les migrants sont accueillis au titre de la solidarité nationale. Les collectivités n'interviennent pas financièrement.

5) Les migrants font monter l'insécurité.

À partir du moment où ils sont pris en charge dans des lieux sécurisés et adaptés, il n'y a aucune raison pour voir une corrélation entre l'arrivée de migrants et une prétendue montée de l'insécurité. Grandement persécutés, ils recherchent avant tout le calme et savent bien que l'aboutissement de leur demande d'asile dépend aussi de leur attitude.

6) Des terroristes se cachent derrière les migrants.

Cette crainte est beaucoup relayée sur les réseaux sociaux. Les faits, c'est que les actes terroristes de ces dernières années sont le fait de ressortissants français tandis que le phénomène des réfugiés en Europe date de plus de 15 ans. Ce risque de voir débarquer des terroristes infiltrés n'est donc pas avéré.

7) Les migrants sont peu éduqués.

Il s'agit plutôt d'une migration de la classe moyenne qui a les moyens pour financer le voyage, avec un niveau de compétence assez élevé.

Source : La République de Seine-et-Marne, le 22/09/2015

LE POINT SUR…

LES AIDES PORTÉES AUX MIGRANTS

L'ALLOCATION TEMPORAIRE D'ATTENTE

Tant que le demandeur d'asile ne bénéficie pas d'un hébergement d'urgence, il peut toucher une « allocation temporaire d'attente » (ATA), qui s'élève à 11,45 €/jour (soit 343,50 €/mois), versée par Pôle emploi. Pour l'obtenir, il faut justifier de ressources inférieures au RSA (524,16 € pour une personne seule).

L'ALLOCATION MENSUELLE DE SUBSISTANCE

Dès lors que le migrant demandeur d'asile se voit proposer un hébergement en CADA, il peut toucher, à la place de l'ATA, l'« allocation mensuelle de subsistance » (AMS), qui s'élève à 3 €/jour (soit 91 €/mois). Le montant plafond de cette AMS atteint 718 €/mois, pour une famille avec 6 enfants. Cette allocation est versée par le CADA. Si le demandeur d'asile refuse la place d'hébergement proposée, il ne peut prétendre à aucune aide financière de la part de l'État français.

L'ACCÈS AUX SOINS, UN DROIT FONDAMENTAL

Tout demandeur d'asile en cours de procédure a accès au régime général d'assurance maladie, ou « couverture de base », qui est considéré comme un droit fondamental. Les demandeurs d'asile qui souhaitent bénéficier de la couverture complémentaire (CMU-C) peuvent en faire la demande en même temps qu'ils constituent leur dossier de demande d'affiliation à la CMU de base, ce qui leur assure une prise en charge complète des frais de santé. Toutefois, les droits à la CMU-C ne sont ouverts qu'un mois après l'enregistrement du dossier. Par ailleurs, cette prise en charge sanitaire prévient des risques d'épidémie.

LES APL ET LE RSA NE CONCERNENT PAS LES DEMANDEURS D'ASILE.

Ils ne touchent pas d'allocations logement. Pour les étrangers, percevoir des APL nécessite de justifier d'un titre de séjour en cours de validité, ce qui n'est pas le cas des demandeurs d'asile. Ils n'ont pas accès non plus au RSA. Pour le toucher, il faut avoir au moins 25 ans et être « en situation régulière en France », quelle que soit la nationalité. Enfin, concernant l'éducation des enfants, ils sont soumis à l'obligation scolaire dès lors que leurs enfants ont entre 6 et 16 ans.

Etang de pourcheroux / Commentry : de jeunes garçons reprennent les traditions catalanes des «Castells».

Carreau de la mine du Puits des Raynauds / Commentry : des mineurs prennent la pause.

IDENTITÉ

Cosmopolite Commentry

En séance du Conseil municipal du 30 septembre, au cours de laquelle le projet de CADA a été voté à l'unanimité, les élus sont revenus sur la culture d'accueil de la ville. Lors des réunions publiques « au cœur des quartiers » des deux mois derniers, de nombreux commentryens ont également partagé ce constat. L'identité commentryenne est plurielle, internationale, cosmopolite. Elle s'est constituée au gré des vagues de migrations.

La ville des polaks, des macaronis, des espingos !

Les polonais sont arrivés en convois pour travailler dans les années 20. Certains, après la Libération, ont regagné leur pays, à l'invitation de leur gouvernement. Mais d'autres ont choisi de rester et c'est ainsi qu'à la Forge, à la fin des années 80, un tiers du personnel environ descendait des immigrés polonais. Ce fut ensuite au tour des italiens, puis des espagnols suite à la Guerre civile de 1936, de rejoindre Commentry. En 1950, la colonie étrangère représentait 775 personnes : 362 polonais, 193 italiens, 129 espagnols, 28 portugais, 23 allemands, 8 russes, 4 belges, 4 tchécoslovaques, 3 suisses, 7 autres nationalités. Au fil des ans, beaucoup ont fait souche, ont acquis la nationalité française et l'identité commentryenne. ◆

TEMOIGNAGES

Itinéraires de deux « chicas » commentryennes....

Epifania nait le 7 avril 1937 pendant la guerre d'Espagne. Ses parents veulent l'appeler Liberté. Le régime franquiste ayant décidé de supprimer ce prénom, on lui attribue celui de sa fête, la Sainte Epifania, le 7 avril en Espagne. Elle arrive en France en 1949, passant la frontière à pied, avec une soixantaine d'autres réfugiés et 2 à 3 passeurs. Là, elle est placée par la police dans un hôtel de Bayonne. Puis elle rejoint Le Brethon, Hérisson et enfin Commentry en 1952, au gré du travail trouvé par son père. L'intégration se passe bien, notamment grâce à l'école où les enfants parlent le français, qu'ils apprennent ensuite à leurs parents.

« L'école obligatoire, gratuite et laïque a été un creuset de l'intégration. »

Le père de Carmen était canarien et sa mère aragonaise. Son père part faire fortune à Cuba et au Venezuela. Au moment du coup d'Etat, il décide de rentrer en Espagne pour défendre la République. Là, Il rencontre l'amour et Carmen nait à Barcelone, sous les bombardements. Elle rejoint la France avec sa mère par le rail, jusque dans le Tarn. De son côté, son père, dépose les armes au Perthus et se retrouve parqué dans un camp du sud de la France. Il finit par trouver du travail en tant qu'ajusteur pour les forges et retrouve à Commentry de nombreux copains qui, comme lui, ont l'Espagne au cœur ! Ils l'aident à se loger et surtout, organisent l'arrivée du reste de la famille en 1940.

« Les conditions d'accueil à Commentry ont été extraordinaires ! »

La mère de Carmen lui a toujours dit n'avoir manqué de rien dans la maison, même si des années plus dures ont suivi. A la mort de Franco en 1975, Carmen fait sa demande de naturalisation. Son premier acte en tant que citoyenne française a été de s'inscrire sur les listes électorales.
Carmen et Epifania insistent. Beaucoup d'autres, homme comme femme, auraient pu témoigner comme elles. Elles ne sont pas des porte-paroles. Mais elles n'en sont pas moins formelles. Elles n'ont rencontré aucun problème d'intégration. Celle-ci passait d'abord par l'école, puis par le travail. **La solidarité battait son plein. Le partage était légion.**

Merci à Carmen Saavedra Gracia et Epifania Val Goutierrez (épouse Clémensat).

Compteur protégé, hiver préservé !

Si votre compteur est installé dans un regard : *la fermeture du couvercle ne doit pas permettre l'arrivée d'air. L'installation d'un plastique, d'une plaque isolante (en polyuréthane ou polystyrène extrudé) ou d'un sac de billes de polystyrène extrudé sous le couvercle peut s'avérer nécessaire. Attention à ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, feuille morte, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.)*

Si votre compteur est situé à l'intérieur d'un local ou de votre habitation *: veillez au maintien d'une température hors gel du local. Vérifiez la proximité des arrivées d'air pouvant provoquer le gel du compteur et de vos installations. Supprimez les courants d'air et protégez les conduites et le compteur avec un ruban chauffant recouvert d'une gaine isolante en laissant l'accès au compteur pour relever l'index.*

Sans aucun recours et en cas de fortes périodes de gel *: laissez couler un très mince filet d'eau sur l'un de vos robinets afin d'assurer une circulation constante dans votre réseau intérieur (procédé à n'utiliser, évidemment, que pour de courtes périodes !).*

Pensez à vidanger vos installations *: en cas d'absence prolongée, mais aussi pour vos installations servant à l'arrosage. Il en va de même pour les robinets de puisage situés à l'extérieur de votre habitation que vous devez mettre hors service avant de les purger.*

Restez vigilant ! *Ces quelques précautions pourront vous épargner des préjudices qui vous incombent, notamment le coût du remplacement du compteur gelé, car celui-ci est placé sous la responsabilité des abonnés. Il en va de même pour les consommations d'eau résultant de l'éclatement des canalisations situées après compteur, qui sont placées entièrement sous la responsabilité des abonnés.*

Plus d'informations : Service des Eaux de la ville de Commentry - 04 70 08 33 57

ILOT DU 4 SEPTEMBRE

Le projet d'aménagement de l'ilot a fait l'objet d'une présentation publique par l'OPAC de Commentry le samedi 17 octobre à 10 heures, sur place, à laquelle ont été conviés les riverains. Il s'agit de viabiliser 5 lots destinés à être vendus et de construire un lot de 6 logements semi-collectifs OPAC. Les travaux de construction débutent début novembre.

RUE DU CREUX DU LAC

Des travaux de remplacement de réseaux et d'aménagement routier ont eu lieu rue du Creux du Lac, sur la RD 453. Lors de quatre réunions publiques, les riverains ont pu choisir le type d'aménagement, l'organisation du stationnement. La conduite d'adduction d'eau potable a été remplacée, un collecteur d'eaux usées a été créé, un collecteur d'eaux pluviales a été remplacé, un poste de relevage avec son réseau de refoulement a été posé. Des travaux d'enfouissement de réseaux secs ont suivis. En 2015, les travaux d'aménagement urbain ont concerné la réfection complète des trottoirs en gravillonnage rose avec un recalibrage de la route départementale, la mise en place de chicanes avec une alternance des stationnements longitudinaux, la construction d'un plateau traversant, et une « zone 30 » en bas de la rue afin de limiter la vitesse des véhicules. Enfin, l'ensemble de la rue est maintenant équipée d'un réseau d'éclairage public avec de nouveaux foyers type LED. Le chantier a été réalisé, sous la maîtrise d'œuvre de la ville, par l'entreprise S.A. ALZIN pour les travaux de voirie. L'Unité technique territoriale (UTT) a repris l'intégralité des couches de roulement de la route avec l'entreprise COLAS. Le SDE03 a réalisé les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public en collaboration avec l'entreprise CEGELEC. L'inauguration de l'aménagement de la rue du Creux du Lac a eu lieu le 15 octobre, en présence des élus, des prestataires et des riverains.

➡ *Rue du Creux du Lac*

➡ *Place du 14 juillet*

CENTRE-VILLE

L'installation de vidéo protection s'appuie sur le diagnostic élaboré par le groupement de gendarmerie départementale de l'Allier. Son but est de réduire les actes d'incivilité, de vandalisme, de nuisances et de lutter contre toutes les formes de délinquance envers les personnes ou les biens. Nous avions évoqué dans le dossier du magazine de cet été, consacré à la prévention, l'installation d'un second dispositif de vidéo protection, après celui de l'Agora. C'est chose faite avec la mise en place de cinq caméras en centre-ville : 3 sur l'hôtel de ville et 2 sur un candélabre de la rue Jean-Jaurès. La consultation des images s'effectuera à l'Hôtel de Ville, avec l'accord préalable de l'autorité compétente et à postériori. En effet, son unique objectif est d'identifier les auteurs d'infraction dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Réseau de chaleur : le chantier avance

Dès février 2016, près de 31 bâtiments, publics, seront chauffés et alimentés en chauffage et eau chaude sanitaire par un réseau de chaleur urbain. La ville a délégué la gestion du réseau à la société Dalkia, groupe EDF pour une durée de 24 ans, dans le cadre d'une concession. Ce projet prévoit la construction d'une chaufferie biomasse. L'approvisionnement en combustible sera composé majoritairement de plaquettes forestières. Le complément sera couvert par du bois de scierie ou de récupération soit près de 3 000 tonnes de biomasse par an. L'ensemble de la ressource bois provient des forêts environnantes situées dans un rayon de 80 km maximum. Mardi 7 juillet, Claude Riboulet, Maire de Commentry et Lionel LACROIX, directeur des opérations de Dalkia Centre-Est, posaient la première pierre de la chaufferie biomasse de Commentry, place du champ de foire. Lundi 19 octobre, ils réceptionnaient la chaudière biomasse COMPTE R de la chaufferie de Commentry, toujours place du champ de foire. Une grue de 150 tonnes était présente sur le site afin de soulever les 38 tonnes de la chaudière biomasse d'une puissance de 2,2 MW.

Dans cette rubrique, nous revenons sur des décisions prises en conseil municipal. Nous vous rappelons que le compte-rendu complet est affiché sur panneau à côté de la Mairie et aussi téléchargeable sur le site Internet de la commune.

Le conseil municipal est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (loi de 1884). Il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides ou des subventions. En amont, les dossiers soumis au vote lors du conseil municipal sont étudiés en commissions. Elles sont au nombre de quatre :

- Finances, administration, services publics, économie ;
- Travaux, logement, urbanisme quartiers, sécurité ;
- Solidarités, jeunesse, famille, séniors, scolarité ;
- Animation, associations, sports, culture, patrimoine.

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour, fixé par le maire, est communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Conseil municipal du 30 septembre 2015

Modification de la délégation du Conseil municipal au Maire concernant la conclusion et la révision du louage des choses.
Elle vise à déléguer au Maire cette compétence qui exige une grande réactivité pour faire face aux demandes de locations, notamment dans le domaine économique. Elle concerne la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Toutes les décisions prises feront l'objet d'un rapport d'information et d'un donné acte du Conseil municipal.

Recensement de la population.
Le recensement devient une compétence partagée de l'État et des communes. La prochaine période de collecte ira du 21 janvier au 21 février 2016. 3 coordonnateurs communaux à temps non complet issu du personnel communal lui seront affectés et 15 agents recenseurs non titulaires à temps non complet seront recrutés, sur la base d'un agent recenseur pour 250 logements (tel que préconisé par l'INSEE). La procédure de rémunération de ces agents a été actée par le Conseil municipal. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016 et la commune percevra une dotation financière de l'État pour couvrir les dépenses liées à l'enquête de recensement.

Personnel communal – Création de contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE)
Le Conseil municipal autorise le principe de recruter des agents en contrat unique d'insertion (CUI) - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans la limite de 12 par an en équivalent temps plein, soit 6 % des effectifs communaux, et après évaluation des besoins. Ces contrats sont là pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Leur temps de travail ne peut être inférieur à 20 heures et la rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire. En contrepartie, la commune perçoit une aide financière de l'État dont le montant varie en fonction du profil des candidats.

Bâtiments communaux – Conclusion d'un bail relevant du Code civil avec l'entreprise CPL.
L'entreprise CPL (produits vétérinaires) a sollicité la commune pour louer l'ensemble immobilier situé 27 rue de l'Embarcadère (ex-entreprise Gazeau), à des fins de stockage de marchandises. Un bail relevant du Code civil a été conclu pour une durée de 23 mois à compter du 1er septembre 2015. Le montant du loyer mensuel a été fixé à 250 €HT, soit 300 €TTC .

Dénomination du restaurant scolaire dit Lavoisier « Roger Vergé ».
Le cuisiner Roger Vergé qui a donné ses lettres de noblesses à la cuisine méditerranéenne et formé toute une génération de chefs français est né à Commentry le 7 avril 1930. Il est décédé le 5 juin dernier à Mougins, là où il avait obtenu trois étoiles au

Michelin. Le restaurant scolaire situé rue Lavoisier ne portant pas de dénomination, le Conseil municipal a décidé de lui donner le nom « Roger Vergé » en hommage au grand chef. La cérémonie a eu lieu le 16 octobre en présence de son épouse et de sa fille, qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

Aide au commerce et à l'artisanat pour la rénovation des vitrines et les travaux d'embellissement et d'accessibilité par une subvention communale.
La municipalité souhaite aider les commerces et entreprises artisanales accueillant du public à la rénovation des vitrines visibles donnant sur le domaine public et la réalisation de travaux d'embellissement et d'accessibilité. La commune mettra en œuvre son propre régime d'aide sous réserve de la consultation du Conseil régional et du respect de la réglementation « de-minimis ». Cette subvention représente 20 % du montant HT des travaux avec un plafond de subvention de 1 000 €. Elle est accordée sur devis et calculée sur la base des factures acquittées dans la limite des crédits inscrits au budget.

Finances communales – Tarification du droit de place pour les salons à l'Agora et du droit de place durant le marché de Noël
La ville organise des salons et des marchés tout au long de l'année, pour lesquels le Conseil municipal a décidé la création d'une tarification. Pour les salons : 4 €TTC pour une table/jour ou mobilier de forain, 8 €TTC pour un camion et une caution de 80 €TTC. Pour le marché de Noël : un forfait de 40 €TTC/chalet ou tout autre emplacement attribué et pour la durée du marché, et 120 €TTC de caution. Les cautions seront encaissées en cas d'absence non justifiée de l'exposant.

Handicap – Accessibilité – Engagement dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée de la ville de Commentry
La loi impose que tous les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous les usagers avant le 1er janvier 2015. Mais à ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et n'ont pas pu respecter cette échéance. Le Gouvernement a donc souhaité accorder un délai supplémentaire en contrepartie d'un engagement formalisé dans un agenda d'accessibilité programmée (ADAP). L'ADAP de la ville de Commentry porte sur la mise en accessibilité de 52 bâtiments sur 3 périodes de 3 ans. Il pourra faire l'objet d'aménagements en fonction de l'évolution du patrimoine de la commune. Les travaux restant à effectuer ont été estimés à environ 3 000 000 €TTC.

Développement économique – Cession d'immeuble
Le Conseil municipal a décidé de céder gratuitement à Adisséo le site de Visserie Forgée Bourbonnais (ex Peyrot) dont la commune est propriétaire. Par cette acquisition, Adisséo, qui s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie d'ouverture de sa plateforme industrielle, souhaite consolider son emprise foncière afin de proposer à d'éventuels porteurs de projets, des espaces disponibles à proximité des prestations de service qu'elle peut leur offrir. Les coûts de désamiantage et de déconstruction évalués à près de 432 000 €HT, seraient pris en charge par Adisséo.

Jeunesse – Signature d'une convention avec la communauté de communes de Commentry Néris-les-Bains concernant la mise à disposition d'animateurs
Depuis la rentrée scolaire 2015, les temps d'activités périscolaires (TAP) sont déclarés comme accueils collectifs de mineurs. Cette disposition impose de remplacer tout intervenant absent et de garantir le taux d'encadrement de 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans. Pour assurer une partie de ces remplacements, une convention est signée avec la communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains. Elle porte sur la mise à disposition potentielle de quatre animateurs, selon les besoins de la commune estimés à 105 heure/an.

Création de places de CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile).
Le Conseil municipal a retenu à l'unanimité le principe de la création de 30 places de CADA sur la commune, correspondant à 6 à 7 logements, ne relevant pas de l'hébergement d'urgence. Les missions d'un CADA sont l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants et l'organisation d'activités socioculturelles au profit des résidents, la gestion de la sortie du centre. Les possibilités d'hébergement seront étudiées en étroite collaboration avec l'OPAC de Commentry sous la forme de logements vacants. L'association agréée Viltaïs, qui a saisi la commune de Commentry sur ce sujet, se chargera de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des familles concernées avec des travailleurs sociaux. ◆

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'Hôtel d'entreprises **s'agrandit**

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la com'com' accompagne depuis plusieurs années les entreprises du territoire, notamment par la mise à disposition de locaux permettant de diversifier l'offre commerciale de proximité et favoriser l'implantation d'activités artisanales, commerciales ou tertiaires. En 2006, l'Hôtel d'entreprises de la Zone d'Activités de la Brande voyait le jour à Malicorne. Cet équipement a remporté un vif succès puisque tous les bureaux et ateliers sont actuellement occupés. Véritable outil de développement économique local, les élus ont décidé, en Conseil communautaire du 9 février 2015, d'y ajouter une extension, en lui assignant trois objectifs : permettre l'accueil de nouvelles activités venant de territoires extérieurs ; renforcer la capacité du territoire à créer de l'emploi et enfin structurer l'offre foncière d'entreprises.

La surface totale du projet est d'environ 400 m².

Le projet proposé par Anne Kergrohenn, maître d'œuvre, place l'extension en limite de propriété, en prolongement du bâtiment existant pour une partie et parallèlement à la voie d'accès actuelle pour l'autre partie. Cette configuration permet de créer 3 nouvelles cellules. La cellule 10 : atelier (87 m²), 4 bureaux (10 à 15 m²) et des sanitaires vestiaires (20 m²) ; la cellule 11 : atelier (147 m²), 2 bureaux (12 m²) et des sanitaires vestiaires (20 m²) et la cellule 12 : 1 bureau (12 m²) et sanitaires au RDC, et un espace bureau collectif (31 m²) à l'étage. Le permis de construire est déposé. Les travaux devraient commencer en janvier, pour une livraison au deuxième semestre 2016. ◆

***Renseignements** : Mathieu Michard, directeur - 04 70 09 70 20*

HABITAT

Des aides pour vos projets

Depuis de nombreuses années déjà, la comcom œuvre pour l'amélioration de l'habitat ancien à travers sa compétence « politique du logement et du cadre de vie ». Un budget de 60 000 € annuel est alloué aux travaux de rénovation. Ils concernent aussi bien des systèmes de chauffage économique, l'adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, la lutte contre la précarité énergétique, les façades. La com'com' peut s'appuyer sur des partenaires comme les services de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Conseil départemental de l'Allier. Dans le souci de respecter les couleurs du patrimoine local, une étude chromatique a été réalisée sur tout le territoire communautaire. Des guides de couleurs ont été réalisés afin de sensibiliser et inciter les propriétaires à restaurer leur maison dans le respect de cette charte chromatique. Elle se compose de préconisations de palettes de couleurs pour les murs, les menuiseries extérieures et la ferronnerie et donne droit à une subvention pour des travaux sur le bâti ancien.

***Renseignements** : Gwenaëlle Jusserandot - 04 70 09 70 20*

CULTURE

Bienvenue à la ludothèque !

Le personnel des médiathèques intercommunales de Chamblet et Néris-les-Bains vous attend nombreux afin de vous faire découvrir le nouvel espace Ludothèque, qui a fait sa rentrée le 19 septembre. L'équipement communautaire a pour but de réunir petits et grands autour du jeu. La Ludothèque vous accueille aux mêmes horaires que les médiathèques, du mardi au samedi midi. L'adhésion est gratuite. Pour vous inscrire, munissez-vous simplement d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Jusqu'en décembre, vous aurez accès aux quelques 80 jeux disponibles sur place, informatisés et plastifiés. A partir du mois de janvier, vous pourrez emprunter 1 jeu ou 1 jouet par famille pour 3 semaines. 522 jeux seront disponibles progressivement dans le réseau des médiathèques.

***Renseignements** : Mayling Steiner - 04 70 07 99 28*

Commentry **pour tous**

Il arrive parfois que Monsieur le Maire nous octroie la possibilité de voter séparément plusieurs points d'une même délibération. Cette bienveillance ponctuelle nous a permis d'approuver les promotions de certains employés communaux, et de nous opposer aux suppressions de postes dont les heures d'atsem que nous avions déjà dénoncées. Nous regrettons toutefois que les comptes-rendus affichés au public ne mentionnent pas nos positions lors des votes et ce, malgré notre demande. Les Commentryens ignorent donc qui a voté contre et qui s'est abstenu.

Nous soutenons l'initiative des rencontres avec les habitants dans les quartiers où nous pouvons échanger avec nos concitoyens et écouter leurs préoccupations. C'est aussi l'occasion d'y vérifier les choix politiques de la majorité : Les baisses de dotations et les économies nécessaires dont on nous rebat les oreilles servent de caution à une politique idéologique et antisociale. Ainsi, face à une économie de 40 000 € sur l'éclairage public, on dépense 35 000 € pour de la vidéosurveillance dont l'efficacité est remise en cause dans un rapport officiel du ministère de l'Intérieur. Parallèlement, les familles subissent les conséquences d'une politique éducative punitive par la suppression de la gratuité des fournitures pour les collégiens, la réduction des heures d'atsem et une mise en œuvre des temps d'accueil périscolaire a minima et payante. Les associations, quant à elles, voient leurs subventions réduites.

Ironie du sort : Monsieur le Maire honorant Monsieur Jean Paupert qui fut à l'initiative de la gratuité des fournitures au collège, et dont il a pu lui-même bénéficier en tant qu'élève… Saluons Messieurs Jean Paupert et Jean Landron dont les parcours justement récompensés n'ont jamais trahi des convictions et un engagement sans faille au service des autres. Ils illustrent toute la noblesse de l'action politique quand le pragmatisme nécessaire n'oublie pas en chemin l'idéal qui le guide. Là est sans doute un antidote au désenchantement.

Commentry **de toutes nos forces !**

La rentrée a été l'occasion pour les communes de France de manifester leur exaspération face au gouvernement qui les malmène. En effet, l'État baisse les dotations, ce qui asphyxie financièrement les communes. Et dans le même temps, il leur impose de nouvelles responsabilités, sans contrepartie financière suffisante, comme les nouveaux rythmes scolaires, qui représentent une dépense de l'ordre de 300 €/ an/enfant.

Les élus en responsabilité dans les communes, et notamment à Commentry, s'efforcent de gérer au mieux malgré les contraintes subies. La rentrée, c'est aussi la reprise de l'école pour nos enfants. À Commentry, comme chaque année, des travaux importants représentants plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été réalisés (rénovation de classes, etc.) pour continuer d'améliorer les conditions d'enseignement des enfants et de leurs professeurs. En maternelle, si l'emploi du temps des ATSEM a été ajusté, il n'en demeure pas moins qu'elles sont désormais remplacées à 100 % dès leur premier jour d'absence ; et non plus au bout de 15 jours. Près de 170 enfants sont inscrits aux temps d'activités périscolaires (TAP) reconduits dans leur format de 4 x ¾ heure tels que les conseils d'école l'ont choisi et décidé par vote. Par ailleurs et grâce à une aide nouvelle de la CAF, la participation des familles a été divisée par deux et ramenée à 15 €/an/enfant. Quant aux collégiens Commentryens, ils sont près de 80 à avoir bénéficié du chéquier de 15 € pour l'achat de leurs fournitures scolaires dans les commerces de la ville.

Enfin, le fond Montusès continue tout au long de l'année d'aider les lycéens et étudiants pour poursuivre leurs études. Les jeunes et leur famille ne sont donc pas abandonnés. Mais il est vrai qu'il est facile d'être nostalgique d'une époque révolue où il y avait de l'argent à dépenser et où on pouvait dire « oui » à tout… Nous, nous assumons les responsabilités et nous efforçons de gérer les difficultés tout en préservant les services rendus à la population.

COMMENTRY - Le mag en lien avec les habitants de la ville

Directeur de la publication : Claude Riboulet – claude.riboulet@ville-commentry.fr
Directrice de la rédaction : Caroline Bardot – caroline.bardot@ville-commentry.fr
Ont participé à la rédaction : Caroline Bardot, Yannick Zulawinski
Ligne graphique : Agence Turbulences - corinne@turbulences.fr
Composition et mise en page : Agence XXI Communication - info@21communication.com
Impression : Typocentre - commercial@typocentre.fr
Distribution : association ADEF Job services // Tirage : 4 500 exemplaires
Dépôt légal à parution // Crédits photos : Y. Zulawinski/Ville de Commentry - G. Charbonnel - Fotolia - Shutterstock - P.-S. Proust - S. Moccozet - ASFC Rugby - Dalkia - B. Herrera-Gaillot - M.-H. Karstens

Mairie de Commentry – Place du 14 juillet – 03600 COMMENTRY – Tél. 04 70 08 33 30
communication@ville-commentry.fr
Toute l'actualité de la commune sur www.ville-commentry.fr.

Envie de sortie, de culture, de se défouler… demandez le programme !

Jusqu'au 27 novembre

Exposition «Tranches de vie de château»

Pour décrire leur vie, ils l'ont photographiée. 58 clichés. Tous pris en relation avec les détenus de la maison d'arrêt de Montluçon. Sous la houlette de Jean-Marc Vincent, ce projet a permis de libérer la parole par un exercice d'expression et proposer un réel travail artistique et esthétique.

☛ Renseignements :
Espace Culturel La Pléiade - Place de la Butte
Mardi et jeudi de 14 heures à 18h, mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 14 h à 18h
04 70 64 40 60 - www.commentry.fr

Vendredi 6 novembre

Concert de l'orchestre d'Auvergne

L'excellence de l'orchestre d'Auvergne est reconnue bien au-delà de ses frontières. Sous la direction de Léo McFall, le violonceliste solo Jean-Marie Trotereau est mis à l'honneur, au cœur de l'ensemble auvergnat composé de 21 cordes.

☛ Renseignements : salle de l'Agora
04 70 64 49 09 - www.commentry.fr

Dimanche 8 novembre

Marché d'automne

Plus de 40 commerçants et artisans vous donnent rendez-vous salle de l'Agora, de 10h à 19h pour cette nouvelle édition du marché d'a utomne. Atelier culinaire pour les enfants, tombola gratuite pour tous. Entrée libre.

☛ Renseignements : salle de l'Agora
04 70 64 49 09 - www.commentry.fr

Mardi 10 novembre

Service vestiaire

Assuré par les bénévoles de l'association des familles.
29 bis rue de la République, de 9h à 17h.

☛ Renseignements :
Association familiale - 04 70 64 64 86

Dimanche 22 novembre

Bourse aux jouets

De 9h à 16h30, la salle de l'Agora est réservée aux jouets des enfants de 5 à 17 ans ! Chaque participant dispose d'un emplacement gratuit d'1,50 m. Les jouets sont d'occasion, en parfait état de marche et répondent aux normes européennes de sécurité. De quoi préparer sereinement les fêtes de fin d'années !

☛ Renseignements : Service jeunesse
04 70 08 33 39 - www.commentry.fr

Dimanche 22 novembre

Cyclo-cross

A partir de 13h45, le bois de l'Agora accueille du cyclo-cross ouvert aux écoles de cyclisme, mais aussi aux cadets, juniors et seniors. Cette manifestation sportive destinée aux amoureux de l'outdoor a rassemblé plus de 100 participants l'an dernier.

☛ Renseignements : Commentry Cycliste
06 84 74 40 13
jeanclaude.devaux2@gmail.com

Envie de sortie, de culture, de se défouler… demandez le programme !

Samedi 28 novembre

Concert de Sainte Cécile

A partir de 20h30, l'église du Sacré-Cœur servira d'écrin à une soirée désormais incontournable, un rendez-vous prestigieux, l'occasion parfaite pour l'Harmonie Commentryenne de fêter la Sainte patronne des musiciens.

☛ Renseignements : Ecole municipale de musique - 04 70 64 55 96
www.commentry.fr

Du 5 décembre au 2 janvier

Exposition « Cher Père-Noël »

Composée uniquement de documents originaux, lettres illustrées, cartes postales anciennes, courriers d'enfants, gravures, journaux… cette exposition de P.-S. Proust invite à renouer avec le plaisir d'écrire et recevoir des correspondances de Noël et du Nouvel An.

☛ Renseignements :
Espace Culturel La Pléiade - Place de la Butte
Mardi et jeudi de 14 heures à 18h, mercredi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h et 14 h à 18h
04 70 64 40 60 - www.commentry.fr

Mercredi 9 décembre

Service vestiaire

Assuré par les bénévoles de l'association des familles.
29 bis rue de la République, de 9h à 17h.

☛ Renseignements : Association familiale
04 70 64 64 86

Vendredi 18 décembre

Aqua Noël

De 18h à 22h, la Piscine de Commentry accueille pour la deuxième année une soirée festive et conviviale avec au programme, des animations musicales, la visite du Père-Noël, un jardin aquatique et de nombreuses autres surprises pour celles et ceux qui n'auront pas peur de se jeter à l'eau !

☛ Renseignements :
La Piscine
04 70 02 29 60
lapiscine.commentry@orange.fr
ww.commentry.fr

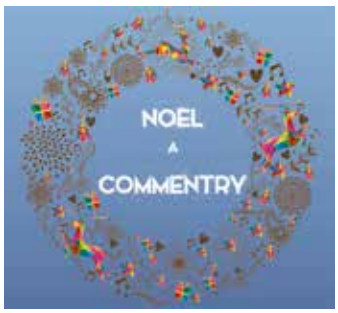

Du 21 au 24 décembre

Marché de Noël

Sur la place du 14 juillet aussi féerique qu'un sapin de Noël, vous profitez du marché des arts et des saveurs, des nombreuses animations gratuites, de tours en carrousel ou en calèche du Père-Noël, du parcours pédestre ludique déguisé, du Noël polonais, des animaux de la ferme, etc.

☛ Renseignements :
salle de l'Agora
04 70 64 49 09
www.commentry.fr

Mercredi 23 décembre

Don du sang

De 15h à 19h, la salle de l'Agora accueille une collecte de dons de sang de l'EFS. Les donateurs bénévoles pourront profiter d'une collation spéciale Noël, de papillotes et de cadeaux, proposés par l'association pour le don de sang bénévole de Commentry.

☛ Renseignements : Thierry Perret
06 71 95 63 50

Novembre / Décembre

Rencontres sportives

En **basket**, au gymnase Jean Pellez à 20h : l'équipe (A) du BEC de Commentry rencontre le Stade Clermontois le 07/11, Ecureuil de Montferrand le 21/11 et Royat Orcines le 06/12.

En **football**, au stade Isidore Thivrier à 20h : l'équipe (A) de l'USCP rencontre Vic-le-Comte le 21/11 et l'IEFM B le 05/12.

En **rugby**, au stade Isidore Thivrier à 15h : l'équipe (A) de l'ASFC rencontre Saint-Flour le 08/11, Sainte-Florine le 29/11 et Beaumont le 13/12.

Paul Jedrasiak

L'ASM au pied, Commentry au cœur

Carte d'identité

Prénom/Nom : Paul Jedrasiak
Pays : France
Age : 22 ans
Date de naissance : 6 février 1993
Taille : 1,98 m
Poids : 115 kg

Pourquoi êtes-vous attaché au club de Commentry ?
Tout simplement parce que mon père et mes oncles ont joué à Commentry ! J'ai rencontré ici des personnes bienveillantes et qui ont beaucoup d'estime pour ma famille. Il y a un vrai lien affectif avec le club.

Est-ce que vous avez un souvenir de jeunesse particulier de Commentry ?
Pas forcément un en particulier, car je n'ai passé que de bons moments, avec mes cousins et mes cousines notamment.

Est-ce que vous suivez les jeunes commentryens au centre de formation de l'ASM ?
Je les croisais plus l'année dernière car cette année, je suis souvent au stade mais quand je les vois, cela me fait toujours plaisir et on en profite pour discuter un peu…

Quel est le joueur de rugby que vous a donné envie de jouer au rugby ?
Mon père !

Des passions en dehors du rugby ?
Tout simplement prendre du temps avec mes amis et ma famille, pour une partie de pêche ou de pétanque par exemple.

Votre péché mignon ?
Le pâté aux pommes de terre de ma mère.

Votre rêve de gosse ?
Franchement, faire du rugby ma vie. La finale du Top 14 on la regarde à la télé et pouvoir la jouer au stade de France, c'était vraiment un moment particulier !

Si vous étiez un humoriste ?
François Damiens.

Si vous étiez une émission ?
Rendez-vous en terre inconnue.

Si vous étiez un héros de dessin animé ?
Superman

La personnalité que vous rêvez de rencontrer ?
Il y en a beaucoup mais s'il faut choisir, et parce que je suis très croyant, je dirais le pape François.

Le métier que vous auriez aimé faire si vous n'aviez pas été sportif de haut niveau ?
Faire carrière dans la gendarmerie nationale. Mon oncle est lieutenant-colonel à Montluçon et je suis très fier de son parcours. On retrouve des valeurs communes avec le rugby.

Le meilleur conseil qu'on vous ait donné ?
Il me vient de mon père : « Prendre mon temps et ne pas griller les étapes ». ◆

Le 9 septembre dernier, une convention de partenariat a été signée entre l'école de rugby de l'ASFC et l'ASM. C'est la première signée par l'ASM cette saison avec un club, hors comité Puy-de-Dôme. L'école de rugby commentryenne jouit donc d'une excellente réputation. Elle draine de nombreux talents, notamment cueillis en milieu scolaire par les bons soins de Walter Durin, animateur au PIJ de Commentry et ancien éducateur de l'ASFC, qui a déjà suscité de nombreuses vocations. Avec cette convention, l'ASFC Rugby bénéficie d'un soutien de poids en termes de formation et de compétences techniques. Déjà, le jour de la signature, les cadres de l'ASFC sont repartis avec un programme complet d'entraînement, mouture de l'ASM, pour toutes les catégories des jeunes de l'école. D'autres projets doivent voir le jour, comme des entraînements communs et la possibilité pour Commentry de recevoir un match des Espoirs de l'ASM. De leur côté, les moins de 14 ans ont eu la chance de vivre de l'intérieur un match du Top 14 en tant que ramasseurs de balles le vendredi 16 octobre dernier, lors du match ASM / section Paloise.

COMMEMORATION

Devoir de mémoire

À l'occasion de la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale, la ville de Commentry se mobilise. L'hommage rendu aux Morts pour la France se fera en trois temps, les 11, 14 et 21 novembre. Au-delà du temps solennel, l'espace culturel La Pléiade propose aux commentryens d'aller plus loin, en accompagnant leur réflexion sur la Grande Guerre à travers une exposition, deux conférences, la projection d'un film et des lectures de lettres.

Mercredi 11 novembre 2015
- 10 heures : rassemblement place du 14 juillet devant l'Hôtel de Ville.
- 10 h 30 : défilé pour le Monuments aux Morts et victimes de Guerre.
- 11 h 30 : vernissage de l'exposition « Rêves brisées », du 27 octobre au 28 novembre - Salle rez-de-jardin à l'espace culturel La Pléiade.

Samedi 14 novembre 2015
- 14 h 30 : conférence de Bernard Trapes sur Alain Fournier, mort au front « Mais qui est donc en vérité l'auteur du Grand Meaulnes ? » - Salle rez-de-jardin à l'espace culturel La Pléiade.
- 16 heures : projection du film « rue des Martyrs de Vingré » suivie de lectures de lettres de fusillés pour l'exemple par Jean-Emmanuel Stamm Salle rez-de-jardin à l'espace culturel La Pléiade.

Samedi 21 novembre 2015
- 18 heures : conférence sur « Émile Mâle face à la guerre de 14-18 » par Raphaëlle Maraval, doctorante et auteur d'un mémoire de master 2 sur « Le patriotisme dans l'œuvre d'Émile Mâle » - Salle d'exposition de l'espace culturel La Pléiade. Aucun Bourbonnais attaché à sa terre et à son histoire n'ignore qui est le commentryen Émile Mâle (1862-1954), éminente figure de l'histoire de l'art chrétien, notamment de l'art médiéval. De même qu'aucun d'entre eux n'a pu faire l'impasse sur les événements et célébrations destinées à commémorer le bicentenaire de la Grande guerre. Mais qu'en pensait Émile Mâle lui-même ?

L'écrivain bourbonnais éprouvait un féroce ressentiment envers les Allemands depuis la guerre de 70. Son rapport à ses voisins d'Outre-Rhin s'inscrit dans l'histoire mouvementée des relations franco-allemandes au XIX^{e}, et est symptomatique de son temps. Quels liens Émile Mâle entretenait-il avec les grandes figures militaires et politiques de cette guerre (Foch, Joffre, Poincaré… mais aussi Lyautey, Weygand et Juin) ? Quelle était sa vision des soldats, lui qui côtoya les plus illustres à l'Institut de France, sans toutefois oublier que c'est à des millions d'anonymes que la France dut sa victoire.

*L'association culturelle **LACME** (loisirs Animations Culture de Moulins et des environs) propose une exposition portant sur trois écrivains qui ont perdu la vie pendant la Première Guerre mondiale, Charles Peguy (1873-1914), Alain-Fournier (1886-1914) et Émile Clermont (1880-1916).*

L'exposition présente une sélection d'œuvres des trois écrivains, des documents liés à la Grande Guerre ainsi que les lettres de fusillés faisant leurs adieux à leurs familles. Elle rend aussi hommage aux martyrs de Vingré : six poilus appartenant au 298^{e} RI, connus pour avoir été fusillés pour l'exemple et réhabilités par la Cour de cassation en 1921. Ce sont encore ces six soldats qui sont au cœur du film « rue des Martyrs de Vingré », réalisé par la journaliste Caroline Puig-Grenetier, à partir de bouleversants témoignages.

21 - 24 DÉCEMBRE

NOËL À COMMENTRY

PLACE DU 14-JUILLET

MARCHÉ D'ART ET DE SAVEURS - ANIMATIONS ENFANTS GRATUITES

CARROUSEL ET CALÈCHE DU PÈRE-NOËL

PARCOURS PÉDESTRE LUDIQUE DÉGUISÉ - NOËL POLONAIS

ANIMAUX DE LA FERME

PROGRAMME COMPLET SUR WWW.COMMENTRY.FR

Ville de COMMENTRY

Réalisé par le service communication - Ville de Commentr - 2015